

CHAMPIONNAT DE FRANCE DES CLUBS MASCULIN 2021-2022

ART. 1 — Organisation

A – Le championnat est ouvert à tous les licenciés masculins FFBSQ. Il se déroule en équipe de cinq pour les divisions Nationales 1, 2 et 3 et **en quadrettes ou en équipes de 5 pour les divisions régionales 1,2 et 3. Le format des équipes sera décidé par les ligues régionales (ou CSR).**

B – Il se compose de trois divisions nationales et trois divisions régionales.

- ♦ La division Nationale 1 est composée d'une poule unique de dix équipes.
- ♦ La division Nationale 2 est composée de deux poules de dix équipes (réparties géographiquement autant que possible).
- ♦ La division Nationale 3 est composée de huit poules de dix équipes (réparties géographiquement autant que possible).
- ♦ Les divisions Régionales 1, 2 et 3 sont organisées dans les régions administratives.
- ♦ Les divisions Régionales 1,2 et 3 sont composées de poules de six à dix équipes au choix des ligues (ou CSR Bowling dans une région multidisciplinaire).

Les divisions Nationales 1, 2 et 3 sont gérées et contrôlées par le Comité National Bowling (CNB), les divisions Régionales sont gérées et contrôlées par les ligues (ou CSR Bowling dans les ligues multidisciplinaires).

La composition des différentes divisions est définie chaque saison par le CNB et les ligues (ou CSR) en fonction des classements de la saison précédente.

C – Le Championnat de France masculin des Clubs se déroule sur trois journées.

	Nationales	Régionales
♦ 1 ^{ère} journée:	09 & 10 octobre 2021	13 & 14 novembre 2021
♦ 2 ^{ème} journée :	02 & 03 avril 2022	05 et 06 février 2022 (Zone A-C) 26 et 27 février 2022 (Zone B)
♦ 3 ^{ème} journée :	21 & 22 mai 2022	11 & 12 juin 2022

ART. 2 — Les équipes

A – Un club peut engager autant d'équipes qu'il le désire. Il ne peut engager de nouvelles équipes que dans la division régionale la plus basse, existante ou à créer. Est nouvelle une équipe non inscrite la saison précédente.

B – Un club ne peut compter qu'une seule équipe dans chaque division Nationale 1 et 2, et un maximum de deux équipes dans la Nationale 3.

C – Il n'y a aucune limitation du nombre d'équipes d'un même club dans les divisions Régionales.

D – **Chaque équipe ne peut pas utiliser plus de dix joueurs en Nationale 1, 2 et 3 sur l'ensemble de la saison.**

Pour les divisions régionales, chaque quadrette ne pourra pas utiliser plus de 8 joueurs et chaque équipe de 5 ne pourra pas utiliser plus de 10 joueurs, sur l'ensemble de la saison. Ces joueurs doivent être licenciés dans le club à la date de la compétition. Peuvent être inclus dans les 8 ou 10 joueurs les licenciés d'une « Ecole de Bowling » rattachés à ce club pour la saison.

E – Dans chaque équipe, un seul joueur de nationalité étrangère est autorisé sur les pistes dans les divisions nationales et **deux** dans les divisions régionales

F – Dans chaque équipe, un nombre maximum de trois joueurs, en situation de mutation par rapport à la saison précédente, est autorisé sur les pistes. Cette restriction ne concerne que les divisions Nationales.

G – Les remplacements sont libres.

Tout joueur ayant évolué dans une équipe ne peut concourir ensuite dans une autre équipe du même club évoluant dans une division égale ou inférieure. Tout joueur ayant évolué dans une équipe pour une journée peut concourir, lors d'une journée suivante, dans une autre équipe du club de la division supérieure.

ART. 3 — Déroulement de la compétition

A – Ce championnat se déroule en système « Round Robin » par points sur 3 journées :

- ◆ Par match gagné : 5 points
- ◆ Par match nul : 3 points
- ◆ Par match perdu : 1 point
- ◆ Par match forfait : 0 point (absence totale d'une équipe : aucun joueur présent)

B – Des points supplémentaires peuvent être gagnés grâce à des bonus :

En Nationale 1 et Nationale 2

- ◆ 1 point pour toute équipe vainqueur ou vaincue ayant réalisé 1050 quilles
- ◆ 1 point pour toute équipe qui a perdu avec un écart inférieur ou égal à 15 quilles à condition d'avoir réalisé au moins 900 quilles.

En Nationale 3

- ◆ 1 point pour toute équipe vainqueur ou vaincue ayant réalisé 1020 quilles
- ◆ 1 point pour toute équipe qui a perdu avec un écart inférieur ou égal à 15 quilles à condition d'avoir réalisé au moins 870 quilles

En divisions régionales :

Pour les quadrettes

- ◆ 1 point pour toute équipe vainqueur avec un écart supérieur ou égal à 120 quilles
- ◆ 1 point pour toute équipe qui a perdu avec un écart inférieur ou égal à 12 quilles.

Pour les quintettes

- ◆ 1 point pour toute équipe vainqueur avec un écart supérieur ou égal à 150 quilles
- ◆ 1 point pour toute équipe qui a perdu avec un écart inférieur ou égal à 15 quilles

C – Lors des classements définitifs de fin de saison, les équipes totalisant le même nombre de points sont départagées :

- a) Par le total des points acquis sur les 3 confrontations directes de la saison.
- b) Par le total des quilles sur les 3 confrontations directes de la saison.
- c) Par le total des quilles sur l'ensemble de la saison.

ART. 4 — Accessions et relégations

A – En division nationale, toute équipe ayant déclaré forfait pour une journée entière est reléguée d'une division supplémentaire à celle résultant de son classement à l'issue du championnat.

B – Les accessions et relégations des clubs se font dans le respect des dispositions de l'article 2A et comme précisé dans le tableau ci-dessous :

Pour la Nationale 1	<ul style="list-style-type: none">• Les 2 dernières équipes à l'issue des 3 journées sont reléguées en Nationale 2 (sauf forfait).
Pour la Nationale 2	<ul style="list-style-type: none">• La première équipe de chaque poule accède à la Nationale 1.• Les 4 dernières équipes de chaque poule sont reléguées en Nationale 3 (sauf forfait).
Pour la Nationale 3	<ul style="list-style-type: none">• La première équipe de chaque poule accède à la Nationale 2.• Les 3 dernières équipes de chaque poule sont reléguées en Régionale 1 (sauf forfait).
Pour les divisions Régionales	<ul style="list-style-type: none">• Accèdent à la Nationale 3 :<ul style="list-style-type: none">- 3 équipes de Régionale 1 des ligues Ile de France et Nouvelle Aquitaine- 2 équipes de Régionale 1 des ligues Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Grand Est, Hauts de France, Normandie, Occitanie, Pays de la Loire et Paca- 1 équipe de Régionale 1 des ligues Bretagne et Centre Val de Loire• Les relégations des Régionales 1 et 2 et les accessions des Régionales 2 et 3 se font en fonction de la structure des divisions régionales concernées.

C – Dans le cas où un club, qualifié en fin de saison pour la montée dans une division nationale, en est empêché par la présence d'une autre équipe du même club ou n'accepte pas la montée, c'est l'équipe suivante au classement de sa division qui est qualifiée pour la montée. Le club empêché dans sa montée ou l'ayant refusée évolue la saison suivante dans la même division que celle de la fin de saison.

D – Tout club, qualifié la saison suivante dans une division nationale (après montée refusée ou après descente ou maintien), qui refuse son inscription dans sa division est remplacé en priorité par le club le mieux classé relégué de cette même division. Le club ayant refusé son inscription est relégué dans la plus basse division régionale.

E – Les ligues (ou CSR) adressent, au plus tôt, les résultats de chacune des journées de championnats de leurs régions.

ART. 5 — Lieux des compétitions

Le CNB détermine les lieux des compétitions pour les divisions nationales. Les ligues (ou CSR) déterminent les lieux des compétitions pour les divisions régionale

ART. 6 — Inscriptions

A – Pour les divisions régionales, les inscriptions doivent parvenir à la Ligue (ou CSR) par l'intermédiaire des clubs, accompagnées d'un chèque de **56 Euros par quadrette, ou 70 euros par équipe de 5** (voir ligue pour la date limite d'inscription). La ligue (ou CSR) adresse copie de ses poules régionales au CNB dès que celles-ci sont finalisées.

B – La ligue (ou CSR) peut demander une caution et en détermine le montant (maximum **200 Euros par quadrette ou 250 par équipe de 5**). Le non-encaissement du chèque de caution est subordonné à la même disposition que celle des divisions nationales. Le montant des parties est à régler à la ligue (ou CSR) lors de chaque journée.

C – Pour les divisions Nationales 1, 2 et 3, les inscriptions doivent parvenir au CNB par l'intermédiaire des clubs, accompagnées, par équipe, d'un chèque de caution de 300 Euros.

D – L'encaissement du chèque de caution ne sera réalisé que sur forfait de l'équipe et après examen, par la commission des réclamations, des raisons de celui-ci.

E – Le montant des parties est à la charge des clubs. Les règlements du montant des parties de chaque journée sont sollicités lors de l'inscription et encaissés dans la semaine précédant chaque journée.

F – La date limite de retour des inscriptions est précisée dans le courrier transmis par le CNB aux clubs concernés

ART. 7 — Réclamation

A – Toute réclamation doit être formulée et envoyée par le président du club au CNB dans un délai de cinq jours, accompagnée d'un chèque de **38 Euros**.

B – Tous litiges ou réclamations sont traités par la Commission des Réclamations composée de trois membres du CNB.

C – La structure d'appel est le CNB, statuant hors la présence des membres de la Commission.

ART. 8 — Calendrier des divisions nationales

HORAIRES (boules d'essais incluses)

NATIONALE 1, 2 et 3
Samedi 08h45 à 12h30 (3 lignes)
Reconditionnement des pistes
Samedi 14h00 à 17h45 (3 lignes)
Dimanche 8h45 à 12h30 (3 lignes)

Ces horaires pourront, en cas de nécessité, être légèrement modifiés par le délégué.

RAPPEL : AUCUNE BOULE D'ENTRAÎNEMENT APRÈS LE DÉBUT D'UNE SÉRIE

ART. 9 — Divers

Tous les participants doivent respecter les règles sanitaires en vigueur (gestes barrières, pass sanitaire dans le sport...) Les règles édictées par le Ministère chargé des sports et les consignes peuvent évoluer dans le temps.

La tenue des équipes pour le haut du corps doit être uniforme. Il est recommandé qu'il en soit de même pour le bas.

Tous les règlements de la FFBSQ sont applicables à ce Championnat De France des Clubs. Le CNB se réserve le droit d'apporter toute modification nécessaire au bon fonctionnement de la compétition.

Divisions	1^{ère} journée	2^{ème} journée	3^{ème} journée
Nationale 1	Moussy le Neuf	Vierzon	Audincourt Starbowl
Nationale 2A	Beziers	Angers	La Rochelle
Nationale 2B	Tinqueux	Orléans	Moussy le Neuf
Nationale 3A	Camon	Hazebrouck	Grand Quevilly
Nationale 3B	Chalons en Champagne	Chalons en Champagne	Moussy le Neuf
Nationale 3C	Dorlisheim	St-Julien les Metz	Wittelsheim
Nationale 3D	St-Nazaire	Rennes	Bayeux
Nationale 3E	Saran	Rambouillet	Vierzon
Nationale 3F	Meschers	Chauray	Fontaine le Comte
Nationale 3G	Toulon	Caissargues	Anncy
Nationale 3H	Agen	Rodez	Pau

Composition des divisions nationales

NATIONALE 1

BAC BOWLING ATHLETIQUE CLUB
BCO COURBEVOIE
BOWLING CLUB F 300 MOUSSY LE NEUF
CARPE DIEM
CHAMPAGNE B.A. REIMS
EAGLES WITTELSHEIM
JOCK CHANCE
SKITTLE CLUB FRANCHE COMTE
STRIKE 59 VILLENEUVE D'ASCQ
USC DCL

NATIONALE 2A

A.D.E.B. DRAGUIGNAN
ANGERS BOWLING CLUB
AS BOWLING CLUB LIMOUSIN LIMOGES
BC ALBI LE SEQUESTRE
BOWLING CLUB D'AIX EN PROVENCE
BOWLING CLUB THIAIS
LUCKY STRIKER'S
NEW WAVE BOWLING LA ROCHELLE
PAU BCA 64
RED WOLVES

NATIONALE 2B

BOWLING CLUB LES VIKINGS
BOWLING CLUB TRIANGLE D'OR
BOWLING CLUB VINCENNOIS
BUDDY'S MBA REIMS TINQUEUX
CRAZY BOWLERS BC CHELLES
LES DRAGONS DE COLMAR
SCORPIONS BOWLING
SLUC NANCY
STRIKE 59 VILLENEUVE D'ASCQ
WINNER'S ORLEANS

NATIONALE 3A

ACB AMIENOIS
BC FLANDRES RN42
BOWLING CLUB ROUEN LE DRAGON
BOWLING CLUB TRIANGLE D'OR
EURO BOWLING FLANDRES
LITTORAL BC GRAVELINES
SAINT-QUENTIN BUL'S
SQUALES BC CREIL- ST MAXIMIN
VALENCIENNES BOWLING CLUB
XBS CINETIC PARIS

NATIONALE 3B

BC FONTENAY CHAMPIGNY
BOWLING CLUB GRAND QUEVILLY
BOWLING CLUB CHALONNAIS
BOWLING CLUB F 300 MOUSSY LE NEUF
BOWLING CLUB ST MAXIMIN
CHAMPAGNE B.A. REIMS
DELTA FLASH BC
EUROPEEN B.C. THIONVILLOIS
FRIEND'S BOWLING ACADEMY PARIS
TROYES GYMNIQUE BOWLING

NATIONALE 3C

ASCAP MONTBELIARD
BOWLING CLUB 57
BOWLING CLUB DE LA BRUCHE
BOWLING CLUB DE LA BRUCHE
CHARDON LORRAIN BOWLING CLUB
CHAROLAIS BULLS
LES DRAGONS DE COLMAR
LES DUCS DIJON
SKITTLE CLUB FRANCHE COMTE
SLUC NANCY

NATIONALE 3D

ASPTT BOWLING NANTES
B.L.A.C. NANTES
BOWLING CLUB CHERBOURG
BOWLING CLUB DES MENHIRS
BOWLING CLUB DES OLLONNES
C'CHARTRES BOWLING
ECOLE DE BOWLING DE SAINT LO
ODET B.C. QUIMPER
ROAZHON BOWLING CLUB
ROAZHON BOWLING CLUB

NATIONALE 3E

BAC BOWLING ATHLETIQUE CLUB
BC FLEURYSSOIS
BOWLING CLUB MONETEAU AUXERRE
FUN BOWLERS
SCORPIONS BOWLING
SKYOWL NOTRE DAME D'OE
THE BULL BOWL'S BOURGES
USC DCL
WINNER'S ORLEANS
FORCE CINETIQUE STONES IDF

NATIONALE 3F

ANGOULEME BOWLING CLUB
AS BOWLING CLUB LIMOUSIN LIMOGES
B C POITEVIN POITIERS
B.BOWL CLUB CLERMONT-FERRAND
CHAURAY BOWLING CLUB
FONTAINE BOWLING CLUB
FUN BOWLING CLUB LES HERBIERS
PAC MAN NANTES
ROCKETS NANTES
STRIKERS BOWLING CLUB

NATIONALE 3G

A R A LYON
BC AMICALE CAMARGUAISE
B C S ANNECY
BC TRICASTIN ST PAUL 3 CHATEAUX
BCS ANNECY
BOWLING CLUB D'AIX EN PROVENCE
BOWLING CLUB DE ROANNE
NEW TEAM MARTIGUES
R.C.T. BOWLING
RED WOLVES AIX LES BAINS
TOP GONES LYON

NATIONALE 3H

ASPTT TOULOUSE
BOWLING ADOUR BAYONNE
BOWLING CLUB DES JALLES ST MEDARD
BOWLING CLUB DES JALLES ST MEDARD
BOWLING CLUB NARBONNAIS
BOWLING CLUB RODEZ ONET
COMPANEROS
LES SPEED BOWLS
LIBERTY BOWL
T.O.A.C. TOULOUSE